

Projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles

Dossier : 6211-06-022

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 26 avril au 10 juin 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles* par le ministère des Transports a pris fin le 10 juin 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 avril 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 26 avril au 10 juin 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports propose la construction d'un nouveau pont pour la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles entre Laval et Terrebonne, dans la MRC Les Moulins, à un mètre à l'est du pont existant. La nouvelle structure serait raccordée à la Montée Masson à Laval et à la rue Chapeleau à Terrebonne, dans l'axe de l'actuelle route 125. La largeur prévue pour le tablier du pont est de 12,5 m, soit 3,5 m par direction, 0,5 m d'accotement pavé de chaque côté en plus d'une piste multifonctionnelle de 3,5 m intégrée du côté ouest de l'infrastructure. Trois options de pont ont été étudiées, dont les principales variantes entre chacune sont le nombre de piliers en rivière et le profil des approches. L'option retenue comporte 3 piles en rivière et les approches seraient de 45 m du côté de Laval et de 90 m du côté de Terrebonne. Le promoteur devrait réaliser des acquisitions sur trois lots à Laval et sur un lot à Terrebonne. Une fois le nouveau pont construit, le pont existant serait démoli. Le promoteur prévoit réaliser les travaux de démolition à l'aide d'une barge, à partir du nouveau pont ou encore par un chemin en rivière. Les coûts du projet sont évalués à 13,06 M \$ et les villes assumeraient les aménagements pour les besoins municipaux. Les travaux, d'une durée de 15 mois, débuteraient en septembre 2006. L'échéancier de réalisation des travaux peut varier en fonction de la date d'obtention du certificat d'autorisation.

(Extrait du communiqué émis le 26 avril 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- le déroulement d'une audience publique.

Le projet

- L'échéancier du projet et la durée des travaux de construction ;
- l'aménagement paysager prévu pour la mise en valeur du secteur aux abords du futur pont du côté de Laval ;
- le type de matériau qui serait utilisé pour le garde-fou et la couleur de ce dernier ;

- des précisions concernant la hauteur libre sous le futur pont et le danger lorsque les glaces montent au printemps ;
- des précisions sur la capacité portante du futur pont et sur le type de véhicules qui pourraient y circuler (voitures, camions, véhicules d'urgence, etc.) ;
- la présence ou non de feux de circulation aux abords du futur pont ;
- le sort réservé au pont actuel à la suite de la construction du futur pont (nouvelle utilisation pour les piétons et les cyclistes, démolition, etc.) ;
- l'utilisation ou non du dynamitage lors des travaux ;
- la hauteur du futur pont par rapport à la hauteur du pont actuel.

Les impacts

- Des précisions au sujet des expropriations et de la démolition de maisons des deux côtés du futur pont ;
- la possibilité que les travaux de construction du futur pont créent des nuisances sur le pont actuel à cause de la proximité des deux structures (1 mètre de distance l'un de l'autre) ;
- l'existence d'études concernant la possible augmentation de la circulation à la suite de la construction du futur pont et la capacité pour le secteur du Vieux-Terrebonne d'absorber cette possible augmentation ;
- les conséquences de la fermeture ponctuelle du pont actuel sur les commerces et l'achalandage touristique du secteur ;
- le risque additionnel d'embâcle sur la rivière des Mille Îles durant les hivers 2006-2007 et 2007-2008 à la suite de la mise en place de piles supplémentaires dans la rivière et les moyens envisagés pour contrer ce risque.

Les suggestions

- La possibilité de faire appel aux artistes de la région pour intégrer l'art à l'architecture du futur pont en proposant des façons de se rappeler l'histoire du pont actuel ;
- la possibilité d'augmenter le dégagement sous le futur pont pour permettre éventuellement la navigation ;
- la possibilité de privilégier un autre modèle architectural de pont que celui proposé afin de respecter le style d'aménagement et l'aspect esthétique du Vieux-Terrebonne.

Les autres questions

- L'absence d'études d'aménagement concernant la superficie libérée par l'ancien pont du côté de Laval ;
- des précisions sur ce qui a été fait concernant l'inventaire du patrimoine archéologique bâti dans la zone d'étude du projet ;
- les conséquences si le promoteur ne respecte pas la mise en place des mesures d'atténuation prévues concernant la faune et la flore ;
- la prise en compte de la qualité de vie des habitants du Vieux-Terrebonne pour la réalisation de ce projet ;
- la nécessité de construire le pont proposé pour une question de sécurité publique ;
- le tirant d'eau en période de hautes eaux ayant une récurrence de 20 ans ;

- la navigabilité de la rivière des Mille Îles à l'emplacement du futur pont ;
- la surveillance du climat sonore effectuée durant les travaux et les recours pour les citoyens s'ils sont incommodés par le bruit.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Île-des-Moulins	855, Île-des-Moulins, Terrebonne
Bibliothèque Marius-Barbeau	1245, Montée Masson, Laval

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
27 avril 2006		<i>Le Trait d'Union</i>
27 avril 2006		<i>Courrier Laval</i>
27 avril 2006	<i>La Presse</i>	
27 avril 2006	<i>Le Soleil</i>	
3 mai 2006		<i>La Revue</i>
10 mai 2006		<i>La Revue</i>
11 mai 2006		<i>Courrier Laval</i>
13 mai 2006		<i>Le Trait d'Union</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
26 avril 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Montréal, de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval	108	Site du BAPE
30 mai 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Montréal, de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mercredi 31 mai 2006 à 19 h 30
BAPE : co-animation	Karine Lavoie et Julie Olivier, conseillères en communication
accueil	Karine Lavoie, conseillère en communication
prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Daniel Dorais, ministère des Transports Claude Sabourin, ministère des Transports
Assistance	100 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique ont eu lieu. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique entre autres dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, dans les hebdomadaires *Le Trait d'Union*, *La Revue* et *Le Courrier Laval* ainsi que dans le journal *Constructo*.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 15 juin 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier